

Nice le 7 juillet 2017



## **Compte rendu de l'AG du vendredi 30 juin 2017 à La Gaude**

**En tribune : Michel DESSUS, Patrice GALANT, Serge AMOROTTI, Maître A. TOUATI, Marc CASANOVA**

**La séance est ouverte par Michel Dessus Président de l'association.**

Qui remercie les adhérents de leur présence.

Nous avons reçu de très nombreux pouvoirs ce qui nous a permis d'obtenir très largement le quorum avec près de 200 personnes dans cette salle.

Bien sûr nous aurions été honorés par votre présence. C'est pourquoi nous avons décidé d'envoyer à chaque adhérent ce compte-rendu.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Point sur la loi
- Baisse des cotisations à 25 euros
- Point sur les finances de l'association
- Projets futurs de l'association

Rappel que l'association vit uniquement des cotisations, sans aucune aide complémentaire ou subvention (ce qui garantit notre liberté d'action).

Cette période électorale mouvementée s'est achevée.

Les candidats à la présidentielle que nous avons sollicités n'ont pas répondu ; 2 réponses de la part des candidats aux législatives (E. Ciotti et R. Salles) qui nous ont fait part de leur soutien.

Je crains qu'un jour prochain il faudra se « battre » descendre dans la rue car on ne nous écoute pas.

Le nouveau pouvoir en marche nous avait fait beaucoup de promesses.

Il semble que la situation financière de la France va probablement modifier la donne et que nos dirigeants aient toujours le mauvais réflexe : « **taxation** ».

Dans les médias une nouvelle formule circule : l'ère du « **Renouveau sans changement** »

Les maires, collectivités locales s'inquiètent eux aussi pour leurs finances.

### **Comptes de l'association au 31 12 2016 :**

Les finances sont saines, dépenses de 7802 Euros.

(Loyers, conseils juridiques, courriers, frais postaux et frais des Assemblées).

Il faut que nous soyons nombreux et porter le nombre d'adhérents à 1000 pour que notre action soit entendue.

Depuis notre dernière réunion d'information en date du 7 décembre aucun amendement à la loi n'a été adopté. En conséquence nous en sommes toujours juridiquement au même point.

Aucune collectivité des Alpes-Maritimes n'a, à ce jour, adressé à la DDFIP (Impôts) de liste de propriétaires à assujettir à la majoration obligatoire des 25 % et la majoration de 3€/m<sup>2</sup> pour l'année 2017.

Il nous a bien été confirmé que la position des maires des Alpes-Maritimes n'était pas à l'application de cette Loi.

Notre association va se rapprocher de l'association des maires du 06 et de nos députés et sénateurs pour qu'une proposition de Loi visant à son abrogation pure et simple soit élaborée.

**Nous avons décidé à l'unanimité de convier les maires des 60 communes concernées à notre prochaine réunion en octobre 2017 au CREAT de la Baronne.**

### **Questions de l'assemblée :**

Différentes questions sur la taxation sont posées.

Des rumeurs circulent souvent infondées ou fausses car c'est une loi cachée, méconnue, déformée et actuellement plus du tout médiatisée mais elle reste applicable à tout moment... !

Il n'y a pas de rappel de taxation sur les années antérieures ; avec cette loi, il y a inégalité des propriétaires mais pas de discrimination, rappelle Maître Touati.

Si une nouvelle fiscalité est peut-être « en marche », mettons-nous en mouvement pour 2018 !

\*\*\*